

Séance ordinaire du 2 février 2015

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2015, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Mme Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2015-02-45) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015 tel que présenté et d'ajouter le point 5.15 nettoyage des puits Olivier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2015-02-46) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2015

Chacun des conseiller reconnaissent avoir lu et reçu le procès-verbal de la séance du conseil du 12 janvier 2015. Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

04.01 (2015-02-47) - Autorisation à la directrice générale à signer le renouvellement du contrat des cellulaires municipaux

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de trois ans avec Telus pour des appareils cellulaires de la municipalité. Et de payer la facture de 1465.59 \$ à Normand Nadeau Communications pour les appareils et les équipements cellulaires, montant prit au budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2015-02-48) - Subvention Club Lions-entretien piste ski de fond

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'octroyer un montant de 3000 \$ au Club Lions de Saint-Agapit pour l'entretien de la piste de ski de fond, poste budgétaire 02 701 50 443.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.03 (2015-02-49) - Correction avis de motion

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser la directrice générale à effectuer une correction dans l'avis de motion du règlement 393-10-14.

Conformément au pouvoir qu'accorde l'article 202.1 du Code municipal du Québec/ 92.1 de la Loi sur les cités et villes, je, soussignée, Isabelle Paré directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Agapit, apporte une modification à l'avis de motion du règlement 393-10-14 adopté par le conseil à sa séance du 3 novembre 2014 pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante : dans l'avis de motion du 6 octobre 2014 concernant le règlement 393-10-14 nous devrions lire le règlement 336-07-11 et non 336-07-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

05.01 (2015-02-50) - Attestation de travaux Rang-Haut-de-la-Paroisse- PAARRM

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Haut-de-la-Paroisse pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Haut-de-la-Paroisse dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Agapit, Isabelle Paré, déclare et certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2015-02-51) - Location génératrice-puits parc Industriel

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de louer une génératrice pour les tests de pompage du Parc Industriel au coût de 2160 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 41 300 419.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2015-02-52) - Mandat hydrogéologue

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de donner le mandat à RDR consultants pour les services d'hydrogéologue, afin d'effectuer les tests de pompage dans le Parc Industriel, au montant estimé à 13 410 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 41 300 419.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.04 (2015-02-53) - Achat pompe pour test de pompage

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat de pompe pour les tests de pompage, chez TH Pelletier au montant de 1391.20 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 41 300 419.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.05 (2015-02-54) - Calibration du débitmètre

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'effectuer des dépenses pour la calibration du débitmètre du réservoir d'eau potable chez Élite Technologie au montant de 1118.64 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 41 300 444.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2015-02-55) - Formation abattage d'arbre

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'inscrire trois employés des travaux publics à la formation d'abattage d'arbre au montant de 750 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 32 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.07 (2015-02-56) - Autorisation appel d'offre public- Travaux Rang des Pointes

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le directeur des travaux publics et la directrice générale à débiter les démarches pour l'appel d'offre pour les travaux dans le Rang des Pointes et de faire l'estimé des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.08 (2015-02-57) - Achat armoires de cuisine pour le garage municipal

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Cuisi-concept, au montant de 860 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 32 000 726, pour des armoires de cuisine pour le garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.09 (2015-02-58) - Paiement facture Novac-municipalisation des rues

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de payer la facture de Novac pour les travaux de municipalisation des rues privées dans le Développement Jovina au montant de 128 854.64 \$, montant prit à la réserve budgétaire développement domiciliaire, poste 59 131 00 008.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.10 (2015-02-59) - Paiement de facture SNC Lavalin- surveillance de chantier rues privées

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'effectuer le paiement de la facture de SNC Lavalin au montant de 7449.42 \$ taxes incluses pour la surveillance de chantier et de bureau des rues privées dans le Développement Jovina, dépenses prises à la réserve budgétaire développement domiciliaire, poste budgétaire 59 131 00 008.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.11 (2015-02-60) - Paiement de facture Stéphane Roy arpenteur

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le paiement de la facture de Stéphane Roy arpenteur pour les services de description technique des rues privées dans le Développement Jovina. Au montant de 4024.13\$ taxes incluses, somme prise à la réserve budgétaire Projet 2014, poste budgétaire 59 131 00 015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.12 (2015-02-61) - Inscription cours sur le règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'inscription du directeur des travaux publics au cours sur la mise en oeuvre du règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées au montant de 85 \$, poste budgétaire 02 413 00 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.13 (2015-02-62) - Programmation de travaux en vue de la subvention TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.14 (2015-02-63) - Paiement de facture LVM

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de payer la facture de LVM pour les services laboratoires pour la municipalisation des rues privées dans le Développement Jovina au montant de 3256.96 \$ taxes incluses. Montant prit dans la réserve budgétaire domiciliaire, poste 59 131 00 008.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.15 (2015-02-64) - Acceptation soumission nettoyage des puits Olivier

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Nelson Gagné au montant de 4350 \$ plus taxes, pour le nettoyage des puits Olivier. Poste budgétaire 02 41 300 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - URBANISME

06.01 (2015-02-65) - Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de nommer M. René Laflamme comme membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme. Le conseil remercie tous les candidats ayant déposé leur candidature et il remercie également M. Laflamme pour son implication au sein du CCU depuis plusieurs années.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2015-02-66) - Nomination de la rue Roger-Développement de la Tannerie phase 3B

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à la nomination de la rue Roger dans le Développement de la Tannerie phase 3B.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2015-02-67) - Mandat de conservation de zone humide- DDM

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de donner le mandat de conservation de la zone humide dans le Développement de la Tannerie à la firme DDM, au montant estimé à 865\$ plus taxes, poste budgétaire 02 61 000 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - LOISIRS

07.01 (2015-02-68) - Achat soudeuse

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'acheter une soudeuse 120 volts, Oxygaz au montant de 902 \$ plus taxes et deux bobines à 61.90 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70 130 643.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2015-02-69) - Achat abreuvoir chalet des sports

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat d'un abreuvoir pour le chalet des sports au montant de 1295 \$ plus taxes et d'effectuer l'installation de celui-ci par un électricien, les dépenses proviennent du poste budgétaire 02 70 121 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2015-02-70) - Dons à l'École secondaire Beaurivage-Grand défi Pierre Lavoie

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire une subvention de 300 \$ à l'École secondaire Beaurivage pour leur participation au Grand Défi Pierre Lavoie. Le montant provient du panier de subvention des élus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - SERVICE DES INCENDIES

08.01 (2015-02-71) - Demande de subvention formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit prévoit la formation de désincarcération pour trois pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

09.01 (2015-02-72) - Paiement facture pancartes entrées de ville

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de payer la facture de l'ordre de 5748.75\$ à Enseignes Aux quatre Vents le montant est pris au surplus accumulé réservé- Programme PMVI D'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2015-02-73) - Participation à la campagne publicitaire de la MRC à TVA

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de participer à la campagne de publicité organisée par la MRC de Lotbinière sur les ondes de TVA. Pour un montant de 2500 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 622 00 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - FINANCES

10.01 (2015-02-74) - Approbation de la liste des chèques et des prélèvements

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver le paiement des chèques au montant de 236 520.69 \$ et d'approuver le paiement des prélèvements au montant de 277 421.62 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2015-02-75) - Approbation des comptes fournisseurs

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et de faire le paiement des comptes fournisseurs au montant de 383 826.45 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.03 (2015-02-76) - Réserves financières pour projets divers

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'effectuer les réserves financières suivantes:

- Réserve Parc Industriel: 49 460 \$
- Réserve Programme PMVI : 12 459 \$
- Réserve Complexe des Seigneuries: 40 000 \$
- Réserve travaux cours d'eau- Parc Industriel: 15 000 \$
- Réserve MADA: 655 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 (2015-02-77) - VARIA

12 (2015-02-78) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

13 (2015-02-79) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de lever la séance ordinaire à 20h20

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse